

Rapport de commission

Préavis n° 693

Objet :	Participation communale au crédit de construction pour la réalisation du réservoir interrégional ACRG et sa conduite de trop-plein		
Date et heures de la séance :	Lundi 9 février 2026	Début : 19h15	Fin : 21h00
Lieu de la séance :	Hôtel de Ville – salle du Conseil		
Président-e / Rapporteur-e :	M. Mathieu Panchaud		
Membres de la commission présents :	Mme Sylviann Ashdown, MM. Michel Maillefer, Hervé Cornaz, Chany Schmid, Anthony Amato.		
Membre(s) de la commission absent(s) :	M. Antoine Pochon.		
Représentant-e(s) de la Municipalité :	M. Antonio Vialatte, Syndic, Mmes Evelyne Perrin, Municipale, Dominique Léglise, boursière communale, M. Marc Duvoisin.		

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 9 février 2026 à 19h15 afin d'examiner les aspects financiers du préavis n° 693.

Lors de cette séance, Monsieur Antonio Vialatte, Syndic, Madame Evelyne Perrin, Municipale, Madame Dominique Léglise, boursière communale, ainsi que Monsieur Marc Duvoisin, fontainier, étaient présents pour répondre aux questions de la Commission et apporter les précisions utiles.

Préambule

Le 18 septembre 2025, le Conseil intercommunal de l'Association des Communes de la Région de Grandson (ACRG) a accepté le préavis relatif à un crédit de construction pour la réalisation d'un réservoir interrégional à Grandson ainsi que de sa conduite de trop-plein.

Le nouveau réservoir interrégional de Grandson, d'une capacité de 4'000 m³, remplira plusieurs fonctions, tant locales que régionales.

Au niveau local, il s'inscrit dans le Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE) de Grandson et permettra de répondre aux besoins de la défense incendie, qui ne peuvent plus être totalement assurés par les réservoirs des Planches et des Râpes, qu'il remplacera.

Au niveau régional, conformément au Plan Directeur Régional de Distribution de l'Eau (PDRDE) des communes membres de l'ACRG, cet ouvrage permettra de valoriser l'ensemble des ressources disponibles et de renforcer les redondances entre les différents réseaux communaux desservis.

La répartition du volume total s'établit comme suit : 3'000 m³ de réserve alimentaire à la charge de l'ACRG, 800 m³ de réserve incendie à la charge de la Commune de Grandson et 200 m³ de réserve incendie à la charge des communes tierces (Champagne, Bonvillars et Onnens).

Aspects financiers

Le coût total du projet s'élève à CHF 6'864'350.–, selon le préavis adopté par l'ACRG.

La participation de Grandson comprend les 800 m³ de réserve incendie ainsi que la conduite d'adduction Réservoir–Péroset, première étape d'un dispositif plus large visant, à terme, à relier les sources de Novalles au nouveau réservoir interrégional.

Montant à charge de Grandson

La clé de répartition financière entre les bénéficiaires s'établit comme suit :

Part ACRG : 70,38 %

Part Grandson : 25,68 %

Part communes tierces : 3,94 %

Le calcul de la clé de répartition a été déterminé comme suit :

Les composantes clairement imputables sont attribuées directement à leur bénéficiaire (notamment la conduite d'adduction Réservoir Péroset, à 100 % à charge de Grandson), tandis que les coûts communs sont répartis selon trois clés prédéfinies.

La construction du réservoir est ventilée au prorata des volumes de réserve (Grandson : 800 m³, soit 20 % du volume total de 4'000 m³), le génie civil des conduites de connexion au prorata de la largeur de fouille (Grandson : 33,33 %), et les honoraires proportionnellement aux montants de travaux attribués à chaque bénéficiaire.

L'application de ces principes aux différents postes du devis aboutit à une participation brute de Grandson de CHF 1'762'765.–, correspondant à 25,68 % du coût total du projet.

L'ACRG a obtenu de l'Établissement Cantonal d'Assurance (ECA) une subvention totale de CHF 1'829'947.– pour les frais liés à la défense incendie, dont CHF 461'970.– en faveur de Grandson.

Le montant net à charge de la Commune s'établit ainsi à CHF 1'300'795.–, arrondi à CHF 1'300'000.– pour le crédit d'investissement demandé.

Amortissement et financement

Conformément aux normes MCH2, l'amortissement sera effectué sur 60 ans, soit CHF 21'667.– par année, dès l'année suivant la mise en service de l'installation. La Commission relève, après lecture du document « Synthèse des durées d'amortissement prévues par MCH2 », que l'amortissement de l'appareillage (machinerie) est d'une durée de 30 ans.

Une distinction entre le génie civil et l'appareillage devra donc être faite dans le plan d'investissement.

Durées d'amortissement pour STEP, traitement des boues et réseaux d'eau

Catégories d'immobilisations		Durées d'amortissement (en années)
Bâtiments administratifs		30
Ouvrages d'exploitation (gros œuvre)		40
Ouvrages sous-lacustre, captages, puits		40
Partie mécanique et électromécanique		20
Partie électromécanique en milieu agressif		20
Conduites d'eau potable ou d'évacuation, hydrantes		60
Réservoirs partie génie civil	Structure	60
Réservoirs partie appareillage	Machinerie	30
Organes de mesures, commandes et de régulation (MCR)		15

Le financement sera assuré par la trésorerie générale et/ou par le recours à l'emprunt si nécessaire. Sur la base d'un taux d'intérêt moyen actuel de 1,5 %, les charges financières s'élèveraient à environ CHF 19'500.– la première année. L'emprunt éventuel, s'il devait se concrétiser, respecterait le plafond d'endettement.

Conclusion

La Commission remercie vivement Monsieur le Syndic Antonio Vialatte, Madame la Municipale Evelyne Perrin, Madame Dominique Léglise et Monsieur Marc Duvoisin pour leurs explications détaillées, leurs réponses précises et les exemples concrets fournis lors de la séance.

Deux points importants ont été soulevés lors des délibérations :

1. Clé de répartition financière :

Lors de la séance avec la CoFin, les représentants municipaux n'ont pas été en mesure de fournir une explication détaillée du mode de calcul ayant conduit à la clé de répartition du financement du réservoir (ACRG 70,38 %, Grandson 25,68 %, communes tierces 3,94 %). Ces explications ont été transmises ultérieurement sous la forme d'un tableau (annexé à ce rapport), dont les éléments sont résumés dans le présent rapport. La Commission demande que le tableau transmis figure formellement en annexe du préavis 693, afin de garantir la pleine compréhension et la validation de la participation financière communale.

2. Rôle de la Commission :

La Commission s'interroge sur la portée effective de son rôle dans ce dossier, le préavis ayant été accepté par le Conseil intercommunal ACRG en septembre 2025 et les travaux ayant débuté en novembre de la même année, soit plusieurs mois avant sa présentation à la CoFin. Elle constate se trouver face à une situation largement engagée, réduisant de facto sa marge d'appréciation.

La Commission recommande qu'une réflexion soit menée sur les procédures applicables à ce type de projets afin de garantir à l'avenir une consultation effective des organes délibérants en amont des décisions structurantes. Elle relève en particulier qu'un refus, s'il avait été prononcé, aurait pu entraîner des conséquences préjudiciables pour la Commune, dont l'ampleur et les implications auraient été difficiles à mesurer à ce stade.

Compte tenu des compléments d'informations reçus, la Commission des finances recommande, à la majorité, d'accepter les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON,

Vu le préavis n° 693 relatif à la participation communale au crédit de construction pour la réalisation du réservoir interrégional ACRG et sa conduite de trop-plein ;

Entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à participer au financement des travaux liés à la réalisation du réservoir interrégional ACRG et de sa conduite de trop-plein ;

Article 2 : d'autoriser à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'300'000.-;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'300'000.- aux meilleures conditions du moment si nécessaire.

Pour la Commission des finances
Le Président
Mathieu Panchaud



Anexe : ment.

Réservoir Interrégional de Grandson - Répartition des coûts REVISION 2025 AO principal rentré

Principe. Les composantes du projet clairement identifiées sont attribuées directement à leur bénéficiaire (ACRG ou Grandson)

Les autres composantes sont réparties selon les trois clés ci-dessous

Clé 1 : Construction du Réservoir Affectation des coûts au prorata des volumes RA /RI selon principes du plan Stabilo			Clé 2: Génie civil conduites de connexion Réparti au prorata de la largeur de fouille		
Destinataire	Volume (m3)	Pourcentage	Destinataire	Pourcentage	
ACRG	3 000	75%			
Grandson	800	20%			
ACRG: Réserve alimentaire 3'000 m3	66.7	1.67%	ACRG	66.67%	
Communes: réserve incendie 1'000 m3.	66.7	1.67%	Grandson	33.33%	
(répartie selon données PDRDE ACRG)	66.7	1.67%			
Total	4 000	100%	Total	100.00%	

Clé 3: Honoraires: Répartis au prorata des montants travaux affectés à chaque bénéficiaire (selon % donnés en rouge ci-dessous)

Coûts du projet par composante selon dévis de phase 32 : Projet de l'ouvrage		Affectation des couts et répartition selon clé de répartition prédéfinies						
Objet	Coûts révisé 2025 HT (CHF)	Base des prix	Affectation	ACRG	Grandson	Autres communes		
A TRAVAUX DE CONSTRUCTION								
A.1 Construction nouveau réservoir 4'000 m3								
Gros oeuvre GC - BA - Travaux spéciaux	3 630 000	Estimation ing. sur offres rentrées	Clé 1	2 722 500	726 000	181 500	5%	
Appareillage inox	390 000	Mètre RWB	Clé 1	292 500	78 000	19 500	5%	
Fourniture pompes Giez	18 000	Préoffre	ACRG	18 000			0%	
Fourniture pompe surpression Grandson/Chamblon	17 000	Préoffre	ACRG*	17 000			0%	
Serrurerie INOX	70 000	Mètre HMI	Clé 1	52 500	14 000	3 500	5%	
Extraction d'humidité, aération intérieure	35 000	Estimation RWB	Clé 1	26 250	7 000	1 750	5%	
Electricité intérieure	75 000	Estimation RWB	Clé 1	56 250	15 000	3 750	5%	
Armoires électriques et régulation	220 000	Mètre RWB	Clé 1	165 000	44 000	11 000	5%	
Plantations, aménagement extérieurs, drainage, remise en état	0	Intégré nouveaux postes	Clé 1	0	0			
Cloture et garde-corps	50 000	Estimation HMI	Clé 1	37 500	10 000	2 500	5%	
Inauguration médias marketing	35 000	Estimation HMI	Clé 1	26 250	7 000	1 750	5%	
Fourniture d'eau, essais et mise en service	20 000	Estimation HMI	Clé 1	15 000	4 000	1 000	5%	
Frais divers 3%	137 000	Estimation commission	Clé 1	102 750	27 400	6 850	5%	
Imprévus 5 %	235 000	Estimation commission	Clé 1	176 250	47 000	11 750	5%	
Sous total construction réservoir 4'000 m3	4 932 000			3 707 750	979 400	244 850	5%	
A.2 Conduites de connexion								
Génie civil : Travaux de fouille	693 000	Estimation ing. sur offres rentrées	Clé 2 Grandson	462 000	231 000			
Appareillage conduite Grandson (Peroset)	381 000		ACRG	163 000	381 000			
Appareillage conduite : Trop-Plein - Vidange	163 000		ACRG					
Appareillage conduite : Fontaines et forages dirigés	0	Supprimé	ACRG					
Travaux divers : Abattage d'arbres	5 000	Pré offre	Clé 2	3 333	1 667			
Piste de chantier rive droite Arnon	22 000	Estimation HMI	ACRG	22 000				
Sous total conduites de connexion	1 264 000			650 333	613 667			
A.3 Travaux Romande Energie(à intégrer dans réservoir								
Taxe de raccordement 120 A	20 000	Préoffre	Clé 1	15 000	4 000	1 000	5%	
Fourniture câble, tirage et raccordement du site yc into ouvrage	9 000	Préoffre	Clé 1	6 750	1 800	450	5%	
Tableau chantier et raccordement provisoire	5 000	Préoffre	Clé 1	3 750	1 000	250	5%	
Sous total Travaux Romande Energie	34 000			25 500	6 800	1 700	5%	
TOTAL TRAVAUX DE CONSTRUCTION	6 230 000			4 383 583	1 599 867	246 550	4%	
B FRAIS DIVERS ET PRESTATAIRES SPECIALISES								
B.1 Frais divers								
Achat terrain	20 000	Coûts DDP à facturer	Clé 1	15 000	4 000	1 000	5%	
Indemnités pour pertes de culture réservoir	42 000	3 chf/m²	Clé 1	31 500	8 400	2 100	5%	
Indemnités pour pertes de culture conduites	15 000	1.50 chf/m²	Clé 2	10 000	5 000			
Indemnités pour conduites sur terrains privés	25 000	Révision 2025	Clé 2	16 667	8 333			
Frais notaire et servitudes	10 000	Révision 2025	Clé 2	6 667	3 333			
Sous total Frais divers	112 000			79 833	29 067	3 100	3%	
Sous total Travaux de construction et prestataires spécialisés Montant	6 342 000			4 463 417	1 628 933	249 650	4%	